



## Session Interactive « Le Cadre Législatif et Politique : Convention des Nations-Unies, Europe, France »

Formation du Conseil Français des Personnes  
Handicapées pour les Questions Européennes  
« Accès pour tous au numérique – Enjeux dans  
une Perspective Européenne »

08 février 2012, Paris « *Dans l'élaboration et la mise en œuvre des lois et des politiques adoptées aux fins de l'application de la présente Convention, ainsi que dans l'adoption de toute décision sur des questions relatives aux personnes handicapées, les États Parties consultent étroitement et font activement participer ces personnes, y compris les enfants handicapés, par l'intermédiaire des organisations qui les représentent.* »

*Article 4(3) de la Convention des Nations-Unies  
relative aux Droits des Personnes Handicapées*

# European Disability Forum

## Table des Matières

---

TABLE DES MATIÈRES.....	2
1. INTRODUCTION.....	3
2. DÉROULEMENT DE LA SESSION INTERACTIVE.....	3
2.1. APPORT THÉORIQUE.....	3
2.2. LES CAS PRATIQUES.....	5
3. ANNEXES.....	10
3.1. PERSONNE DE CONTACT AU SECRÉTARIAT DU FEPH:.....	10

Session Interactive « Le Cadre Législatif et Politique : Convention des Nations-Unies, Europe, France », 08 février 2012

Ce document est disponible en français, et en format alternative sur demande.

©European Disability Forum – Forum européen des personnes handicapées 2012. Ce document peut être reproduit et cité, si la source est mentionnée.

# European Disability Forum

## 1. Introduction

---

Le Forum Européen des Personnes Handicapées (FEPH) est une organisation non gouvernementale européenne, indépendante, qui représente les intérêts et défend les droits des 80 millions de personnes handicapées dans l'Union européenne. La mission du FEPH est de promouvoir l'égalité des chances des personnes handicapées et de protéger leurs Droits Humains, en garantissant qu'aucune décision concernant les personnes handicapées ne soit prise sans les personnes handicapées.

Au cours de cette session interactive, vous serez amenés à mieux comprendre :

- La structure et le processus de décision au sein du FEPH pour élaborer une prise de position au niveau européen
- Le rôle du groupe d'experts Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) du FEPH dans l'élaboration de cette prise de position dans le secteur de l'accessibilité numérique
- La nécessité et les types d'échange entre « le terrain et Bruxelles », c'est-à-dire entre le groupe d'experts TIC du FEPH et les organisations membres du FEPH pour développer les actions de plaidoyer du FEPH

## 2. Déroulement de la Session Interactive

---

### 2.1. Apport Théorique

#### 1.1.1. La Prise de Décision au sein du FEPH

Les structures organisationnelles du FEPH jouent toutes un rôle dans l'élaboration des prises de position politique du FEPH :

- **Le Comité exécutif** dispose notamment du pouvoir suivant « la gestion quotidienne de l'Association, supervisant de près le travail du secrétariat » (Article 22 des statuts du FEPH). En pratique, il indique les lignes directrices que le Secrétariat doit suivre dans

## European Disability Forum

l'élaboration de la prise de position politique.

- **Le Conseil d'Administration** contrôle le travail du Secrétariat et discutent des prises de position du FEPH (article 20 des statuts du FEPH).
- « Le rôle du **secrétariat** consiste à mettre en œuvre les décisions de politique générale adoptées par les instances dirigeantes » (Article 25 des statuts du FEPH). En pratique, il fait le suivi des politiques européennes, prépare les avant projets de position du FEPH et assure les échanges avec les Institutions de l'UE.
- Dans l'élaboration des prises de position politique, le Secrétariat est aidé par les **Groupes d'experts du FEPH**. Composés de représentants des organisations membres du FEPH, les groupes d'experts ont un secteur d'expertise, ce qui est le cas du Groupe d'experts TIC par exemple. Les Groupes d'experts sont consultés pour commentaires sur les avant-projets de prise de position ou de la récolte d'information via des consultations par email. Ils sont aussi les récipiendaires d'information sur les avancées législatives et politiques dans leur secteur d'expertise.

### 1.1.2. Les Echanges entre les Niveaux Européen et Français

La mission du FEPH est de promouvoir l'égalité des chances des personnes en situation de handicap et d'assurer le respect de leurs Droits Humains, en garantissant qu'aucune décision concernant les personnes handicapées ne soit prise sans consulter les personnes en situation de handicap. La base de l'expertise du FEPH est donc cette connaissance précise qu'ont les organisations membres au niveau national, régional et local du vécu quotidien des personnes en situation de handicap. C'est ce retour du terrain qui permet au FEPH de faire son travail de plaidoyer auprès des Institutions européennes.

Dans l'autre sens, les avancées politiques et législatives européennes ne peuvent se traduire concrètement sur le terrain, que si les organisations de personnes en situation de handicap sur le terrain s'en emparent et assurent leur

## European Disability Forum

mise en œuvre.

Les différents types d'échange entre le FEPH et ses organisations membres françaises peuvent donc prendre les formes suivantes :

- Un retour « du terrain vers Bruxelles » sur l'élaboration d'un projet de papier de position du FEPH. Exemple du cas pratique n°1 Commission européenne sur l'Acte législatif sur l'accessibilité dans l'UE.
- Un retour « du terrain vers Bruxelles » sur la situation de l'accessibilité numérique en France. Exemple des cas pratiques n°2 et n°3 respectivement sur les études « MeAC » ou sur la rédaction du rapport du FEPH sur le marché intérieur de l'accessibilité du web.
- Un retour « de Bruxelles vers le terrain » expliquant les avancées politiques et législatives concernant l'accessibilité numérique au sens large, afin que les organisations de personnes en situation de handicap françaises s'en emparent pour changer la réalité quotidienne des personnes handicapées. Exemple du cas pratique n°4 sur la transposition et mise en œuvre du Paquet télécoms.

A noter que la liste des types d'échange ci-dessus n'est pas exhaustive.

## 2.2. Les Cas Pratiques

### 2.1.1. Cas pratique n°1 : la Consultation Publique de la Commission Européenne sur l'Acte Législatif sur l'Accessibilité dans l'UE

#### Mode Opératoire

Dans la Stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées, la Commission européenne a prévu le lancement d'un acte législatif sur l'accessibilité dans l'UE d'ici à fin 2012.

Avant de produire une législation, la Commission européenne consulte l'ensemble des acteurs et citoyen-ne-s européen-ne-s par le moyen d'une consultation publique. Celle concernant l'Acte législatif sur l'accessibilité dans

## European Disability Forum

L'UE a été lancée en décembre 2011 et reste ouverte jusqu'au 29 février 2012.

Suivi de près par le Comité exécutif, le Secrétariat du FEPH a préparé un avant-projet de réponse à la consultation publique au nom du FEPH qui est envoyé en consultation auprès des membres et des Groupes d'experts du FEPH pour connaître leurs commentaires et avoir leur retour par rapport à la situation sur le terrain.

Les représentants auprès du FEPH s'organisent alors en interne pour recevoir le retour de leurs propres membres, avant de renvoyer leur réponse au FEPH.

Le retour du Groupe d'experts TIC va donc directement influencer la prise de position du FEPH, apportant des éléments de la réalité du terrain. Une fois ces commentaires reçus, le Secrétariat pourra les « traduire en langage législatif et politique européen » et les introduire dans la réponse du FEPH à la consultation publique sur l'Acte législatif sur l'accessibilité dans l'UE.

### **Demande de Retour du FEPH à ses Organisations Membres sur les Questions de la Consultation de la Commission européenne sur l'Acte d'Accessibilité dans l'UE**

Ci-dessous se trouve quelques questions de la consultation publique de la Commission européenne sur l'Acte législatif d'accessibilité dans l'UE :

Question 1: What are the most important goods and services that in your opinion should be covered by accessibility legislation in order to ensure their accessibility? [D'après vous, quels sont les biens et services les plus importants qui devraient être couverts par une législation sur l'accessibilité pour assurer leur accessibilité?]

Question 2: Please provide your general assessment of the accessibility in your country in the areas of built environment, transport and ICT? [Pourriez-vous donner votre opinion quant à l'estimation générale sur l'accessibilité dans le secteur de l'environnement bâti, des transports ou des TIC dans votre pays.]

Question 3: Please provide your opinion on the accessibility legislation in your country in terms of its scope and

## European Disability Forum

efficiency. [Pourriez-vous donner votre opinion quant aux législations relative à l'accessibilité dans votre pays en termes de champs d'application et d'efficacité ?]

Question 4 : Which are the most important policy and legal measures to improve accessibility in your opinion? [D'après vous, quelles sont les mesures politiques et légales les plus importantes pour améliorer l'accessibilité?]

Question 5 : What should public authorities and market operators do to improve accessibility of goods and services? [Que devraient faire les autorités publiques et les entreprises pour améliorer l'accessibilité des biens et des services?]

Question 6 : Could you please provide your opinion on the role that SME's could play in the provision of accessible goods and service? Should there be any specific measures to that extent? [D'après vous, pourriez-vous nous donner le rôle que devraient jouer les PME dans l'approvisionnement de biens et services accessibles ?]

### 2.1.2. Cas Pratique n°2 : les Etudes « MeAC »

#### Mode Opératoire

La Commission européenne commissionne des études dites « MeAC » sur l'analyse de la situation et de la progression de l'accessibilité numérique pour les personnes handicapées. Il y a eu trois études jusqu'à maintenant : MeAC1 en 2007, MeAC2 pour 2010 et 211, et MeAC3 est en cours de mise en œuvre.

Dans la mise en œuvre des études, l'organisation coordinatrice du projet implique le FEPH (entre autres organisations européennes impliquées sur le thème de l'accessibilité numérique) puis des contacts nationaux d'organisations de personnes en situation de handicap :

- A travers l'organisation de réunion ou d'échanges informels, le FEPH aide à la définition des critères qui permettent de déterminer le niveau d'accessibilité numérique pour les personnes en situation de handicap en Europe. Pour cela, le FEPH fait directement appel au groupe d'experts TIC. Exemple : réunion d'experts pour MeAC2 et actuellement demande de retour informel pour MeAC3.

## European Disability Forum

- Une fois les critères déterminés et le questionnaire mis en place par la personne coordonnant l'étude, les contacts nationaux d'organisations de personnes en situation de handicap rendent compte à partir de ces critères de la situation au niveau national. Ce retour d'information est envoyé au coordinateur du projet, mais aussi au FEPH qui peut l'utiliser dans ses activités de plaidoyer.

### Types d'Information Demandées

- Analyse des législations nationales comportant des mesures sur l'accessibilité numérique pour les personnes en situation de handicap.
- Mise en œuvre desdites mesures par les Institutions publiques.
- Ressenti des personnes en situation de handicap sur le terrain.

### 2.1.3. Cas Pratique n°3 : Le Rapport du FEPH sur le Marché Intérieur de l'Accessibilité du Web

#### Mode Opératoire

Dans le cadre de son plaidoyer en faveur d'une législation sur l'accessibilité du web pour les personnes en situation de handicap, le FEPH a eu besoin d'information sur l'état du marché intérieur de l'accessibilité du web. Pour cela, nous nous sommes naturellement tournés vers le groupe d'experts TIC en utilisant des appels à information et commentaires du projet de rapport via des consultations par email.

#### Types d'Information Demandées par le FEPH à ses Organisations Membres

- Toutes études, rapports, ou document, démontrant :
  - o L'état des lieux de l'accessibilité numérique dans votre pays ;
  - o Les aspects transfrontaliers du marché de la web-accessibilité ;
  - o L'intérêt d'avoir une législation sur l'accessibilité du web, en comparaison à des outils politiques ;
  - o Les coûts et bénéfices financiers et sociaux de



## European Disability Forum

rendre le web accessible pour les personnes en situation de handicap.

- Trouver un cas de poursuites judiciaires, en cours ou possible dans un futur proche, sur les problèmes que rencontrent les personnes en situation de handicap à accéder à l'information ou utiliser les sites web.
- Contacter les organisations délivrant un service d'accessibilité du web pour connaître leur perspective sur cette thématique et savoir si vendre leurs services dans un autre pays de l'UE est problématique, en utilisant un petit questionnaire de 5 questions rédigés par le FEPH.
- Contacter les propriétaires de sites web accessibles aux personnes en situation de handicap pour connaître les raisons qui les ont poussés à intégrer cette dimension de l'accessibilité, en utilisant un petit questionnaire de 5 questions rédigés par le FEPH.

### 2.1.4. Cas Pratique n°4 : La Transposition et la Mise en Œuvre du Paquet Télécoms en France

#### Mode Opérateur

Une fois que l'UE a adopté une législation contenant des mesures en faveur de l'accessibilité numérique pour les personnes en situation de handicap, il faut encore qu'elles soient intégrées dans le droit national, ici français, mises en œuvre et respectées. Là encore les organisations de personnes en situation de handicap ont un rôle majeur à jouer.

#### Le Support du FEPH à ses Organisations Membres pour la Transposition et la Mise en Œuvre

L'aide qu'apporte le FEPH peut prendre diverses formes (qui ne sont, une fois encore, pas listées de manière exhaustive ci-dessous) :

- En général, le FEPH produit un « toolkit » qui permet à ses organisations membres de comprendre les éléments importants de la législation et suggère des actions possibles de plaidoyer ou de suivi de la mise en œuvre pour ladite législation. Les membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif sont aussi tenus au courant afin de relayer le message

## European Disability Forum

dans leur pays respectifs.

- Le FEPH soutient son groupe d'experts TIC par des échanges informels quand des questions et clarifications sont nécessaires.
- Le FEPH aide ses organisations membres à l'organisation de réunions avec les unités compétentes de la Commission européenne pour assurer la mise en œuvre nationale.

### 3. ANNEXES

---

#### 3.1. Personne de Contact au Secrétariat du FEPH:

Nadège Riche, Chargée de mission au FEPH

Tel: +32/0 2 282 46 05, Email: [nadege.riche@edf-feph.org](mailto:nadege.riche@edf-feph.org)

Plus d'informations sur le FEPH est disponible en ligne: [www.edf-feph.org](http://www.edf-feph.org).

Si vous avez des problèmes pour accéder au document, n'hésitez pas à nous contacter (Tel: +32/0 2 282 46 00).